

Publications des départements et des offices de la Confédération

Référendum contre la modification du 20 mars 2008 de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Loi sur les stupéfiants, LStup)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59, 64 et 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la modification du 20 mars 2008 de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (loi sur les stupéfiants, LStup)²,
décide:

1. La demande de référendum contre la modification 20 mars 2008 de la loi fédérale du sur les stupéfiants et les substances psychotropes (loi sur les stupéfiants, LStup) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 52 500 signatures déposées, 51 969 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au Comité référendaire «Non à la loi sur les stupéfiants», case postale 435, 1001 Lausanne.

21 juillet 2008

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, e.r. Thomas Helbling

¹ RS 161.1

² FF 2008 2055

Référendum contre la modification du 20 mars 2008 de la loi fédérale sur les stupé- fiants et les substances psychotropes (Loi sur les stupéfiants, LStup)

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	11 565	119
Berne	10 253	148
Lucerne	2 505	54
Uri	87	0
Schwyz	570	70
Obwald	128	0
Nidwald	182	2
Glaris	133	2
Zoug	452	0
Fribourg	807	1
Soleure	1 177	5
Bâle-Ville	716	0
Bâle-Campagne	1 415	0
Schaffhouse	738	1
Appenzell Rhodes-Ext.	514	6
Appenzell Rhodes-Int.	101	0
Saint-Gall	2 964	1
Grisons	1 057	5
Argovie	4 342	90
Thurgovie	2 825	6
Tessin	954	5
Vaud	5 252	12
Valais	1 634	1
Neuchâtel	788	0
Genève	681	3
Jura	129	0
Suisse	51 969	531